



RECU EN PREFECTURE

Le 13 avril 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220407-D00678910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 09), Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 03 incluse), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 04), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 04), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n° 05), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 05)

Secrétaire :

Mme Juliette SORLIN

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 08 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 04), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie ETEVENARD à M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 44), M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 44), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 04 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 04 incluse)

OBJET : 27 - Accord au classement au titre des monuments historiques de l'aqueduc antique d'Arcier

Accord au classement au titre des monuments historiques de l'aqueduc antique d'Arcier

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	23/03/2022	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de donner l'accord de la Ville de Besançon pour le classement au titre des monuments historiques des portions de l'aqueduc antique d'Arcier situées sur plusieurs parcelles de la commune de Besançon.

I. Contexte

L'aqueduc de Besançon généralement nommé aqueduc d'Arcier, puisqu'il prend sa source dans la commune d'Arcier, est un ouvrage gallo-romain de 11 km construit majoritairement à flanc de colline entre le hameau d'Arcier, commune de Vaire, et l'actuel square Castan en plein cœur de Besançon. Aujourd'hui, il en reste encore de nombreux vestiges tout le long de son tracé. Il traverse les communes de Vaire, Chalèze, Montfaucon, Morre et Besançon.

II. Les protections existantes

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture a émis un avis favorable au classement du monument en séance du 13 septembre 2018.
Par arrêté en date du 22 octobre 2021, le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté a inscrit l'ouvrage au titre des monuments historiques.
Aujourd'hui, la DRAC souhaite renforcer cette protection d'inscription en classement au titre des monuments historiques au regard de l'intérêt majeur d'un point de vue de l'histoire et de l'art en tant que témoin de l'approvisionnement en eau de la ville de *Vesontio*, du génie civil romain et en raison de sa conservation remarquable de sa source jusqu'à Besançon.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le classement au titre des monuments historiques des vestiges de l'aqueduc d'Arcier situés sur les parcelles dont la Ville de Besançon est propriétaire.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.